



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

940, rang de l'Église
Saint-Eugène-de-Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : 819-396-3000 Fax : 819-396-3576
direction@saint-eugene.ca
www.saint-eugene.ca

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU' à une séance ordinaire, tenue le 5 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Eugène, se prononceront sur la demande de dérogation mineure #2023-02.

Nature et effet :

La demande vise à permettre le lotissement d'un terrain ayant une superficie de bâtiments accessoires de 289,9 m².

Ceci va à l'encontre du règlement de zonage # 364 qui autorise une superficie maximale de 160m² pour des terrains d'une superficie de 5000m².

Identification du site concerné :

**Lot numéro 6 569 414
À l'adresse du 1174, rang de l'Église**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SITUÉ AU 940 RANG DE L'ÉGLISE DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE
ce dix-huitième (18^e) jour
du mois de mai
de l'an deux mille vingt-trois (2023).**

Marie-Eve Cholette
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Eve Cholette, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :
affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 18 mai 2023, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi je donne ce certificat ce 18 mai 2023.

Marie-Eve Cholette
directrice générale et secrétaire-trésorière